

Communiqué de presse
24 avril 2019

Une étude du Vif/L'Express pour le moins surprenante !

Doit-on parler d'étude ou de « fake news » quant à l'article paru dans Le Vif/L'Express le 19 avril dernier ?

A notre grande surprise, il est soudainement déclaré que les « compléments alimentaires peuvent être mauvais pour la santé ». C'est tout simplement aberrant de constater que les efforts fournis depuis des années afin de faire prendre conscience aux consommateurs de l'importance de la santé et de se prendre en charge peuvent être balayés d'un seul coup par des prises de position très partisans et très peu en ligne avec ce que pensent les spécialistes au niveau européen mais également le corps médical et les professionnels de la santé.

Mettre en avant les positions de personnes opposées aux compléments alimentaires et uniquement celles-là démontre le peu de neutralité dans l'approche de cet article. C'est à ce titre que nous voulons réagir.

Commençons par le principal :

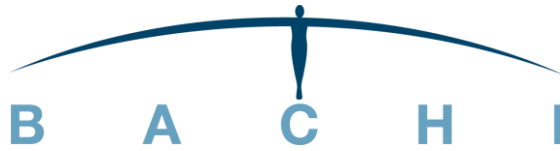
Un complément alimentaire ne peut être mis sur le marché belge sans une notification auprès de notre SPF Denrées alimentaires. Il est fait analyse du respect des dosages et des allégations de santé, ces dernières devant être conformes à ce que l'EFSA (l'agence européenne) autorise. La société commercialisant le produit est aussi responsable de la stabilité de celui-ci. En général, il faut au minimum 2 ans de stabilité. Les compléments alimentaires ne sont donc pas n'importe quoi et ne sont pas mis sur le marché n'importe comment !

On suggère que les producteurs promettent tout et n'importe quoi comme, par exemple, diminuer le risque de cancer. Une fois de plus, les allégations de santé autorisées par l'EFSA sont les seules d'application dès lors que le produit est notifié, ce qui est le cas pour tous les produits belges.

Une chose est claire en Belgique : 1/4 des produits de santé en vente libre sont prescrits par des médecins et, pour certains produits et allégations, cela peut même aller jusqu'à 1/3, voire plus !

Tout le monde connaît par exemple l'importance de prendre du calcium et de la vitamine D dans la prévention de l'ostéoporose. Les médecins en prescrivent donc en complément des médicaments actifs dans la diminution des risques de fractures. Il n'y a d'ailleurs aucune étude clinique faite dans ce domaine sans association avec du calcium et/ou de la vitamine D3. Cela peut-il se traduire par un risque de calcul au rein ? Oui mais, comme toujours, on se réfère à une balance bénéfice-risque montrant davantage de bénéfices que de risques sans quoi le produit ne serait même pas autorisé en vente libre !

On nous parle de possible surdosage. Un surdosage est bien entendu toujours possible car on ne peut contrôler chaque consommateur. Par contre, les informations sur le packaging et les dosages par



prise sont clairement mentionnés. A ce tarif, on devrait aussi interdire le sucre, le sel, etc. car un surdosage est aussi possible et est un fait !

L'article fait aussi état d'un cas de figure qu'est la levure rouge de riz et, plus particulièrement, la monacoline K dans le maintien d'un taux contrôlé de son cholestérol. Dans un premier temps, l'article relate bien que la monacoline K a un effet positif sur la diminution du cholestérol. Il est aussi fait état que ce produit est enregistré comme médicament aux Etats-Unis. Mais soudainement on mentionne qu'il n'y a que des effets négatifs ! Ceci est vraiment surprenant sachant justement que le principe actif et le mode de fonctionnement sont similaires aux statines mais simplement moins dosés. Dès lors, les potentiels effets secondaires sont aussi moins présents mais de la même nature.

Faut-il dès lors interdire les statines ?! Non bien entendu car ici aussi c'est le rapport bénéfice-risque qui importe.

Le « mauvais » cholestérol est la source de beaucoup de pathologies graves et agir sur celui-ci dès le début ne peut être que positif. La monacoline K a démontré son efficacité et des allégations de santé en ce sens ont été autorisées par l'EFSA sur base de minimum 10 mg.

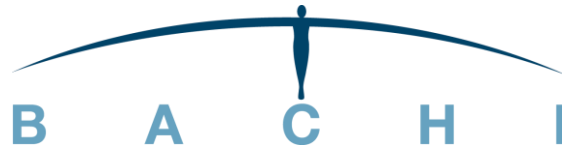
Dans certains pays, ce produit a d'ailleurs le statut de médicament, son efficacité étant comparable à des statines peu dosées. On est donc loin de parler de « brol chimique » comme mentionné par Le Vif/L'Express !

Il est vraiment temps que l'on arrête ce genre de propos excessif car c'est très peu crédible !

Les compléments alimentaires sont des produits importants qui participent au maintien d'une bonne santé et aux suppléments lorsque des consommateurs s'alimentent de manière déséquilibrée. Il est même parfois difficile de trouver dans l'alimentation les dosages nécessaires, une supplémentation s'imposant donc d'elle-même. On ne parle même pas des allergies et autres intolérances pouvant également être la source d'un manque ayant lieu d'être suppléé !

Les compléments alimentaires ne sont pas du « brol » tel qu'écrit dans l'article mais des produits de santé qui suivent une réglementation très précise en termes de qualité de production, de stabilité, de dosage, d'allégations de santé et de contrôle par nos autorités compétentes. Les professionnels de la santé ne s'y trompent pas puisqu'ils utilisent très souvent ces produits afin d'aider leurs patients. Les autorités européennes ne s'y trompent pas non plus puisqu'elles suivent et imposent des dosages, autorisent certaines allégations de santé et refusent celles qui ne sont pas fondées.

On ne peut donc que rappeler l'importance d'une alimentation saine et équilibrée et que les compléments alimentaires sont une source très importante d'apports qualitatifs en cas de besoin.



Pour toute information complémentaire :

Marc Gryseels, Administrateur Délégué de BACHI

Tel : 02/658.09.80

GSM : 0496/58.52.00

E-mail : info@bachi.be

BACHI a pour mission de stimuler la mise en place d'un climat social et politique favorable pour l'automédication, où le patient-consommateur occupe une position centrale.

BACHI met tout en œuvre afin que soit reconnu le rôle socio-économique des médicaments et des produits de santé en vente libre, en tenant compte de l'intérêt de la santé publique, des pharmaciens et des firmes membres de l'association.

BACHI est l'association belge qui regroupe les entreprises de l'industrie des médicaments et des produits de santé vendus en vente libre en pharmacie.